

O.M.V.S.

La première pierre de Diama sera posée en décembre

Le haut-commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), M. Amadou Aw, donne ce matin au siège du Haut-commissariat une conférence de presse, au cours de laquelle il tirera les conclusions de la réunion que les experts de l'Organisation ont tenuë avec les divers bailleurs de fonds du projet. Cette réunion, ouverte mercredi dernier, s'est terminée hier, au siège de l'UNESCO.

Il s'agissait, en fait d'une réunion très technique, donc complexe, au cours de laquelle ont été examinées les dernières questions à résoudre avant le lancement des travaux de Diama, prévu avant la fin de cette année. D'ailleurs le chef de l'Etat sénégalais posera la première pierre de ce barrage en décembre.

Le caractère technique de cette rencontre ne doit pas en dissimuler l'importance, car, c'est à travers le règlement de ces problèmes techniques (composition des ouvrages, financement et marchés de construction) que peuvent débiter, correctement, les travaux du barrage de Diama, et que peut être lancé l'appel d'offres concernant celui de Manantali.

Comme nous l'a indiqué M. Amadou Aw, les travaux n'ont pas été faciles à mener parce qu'il fallait nécessairement trouver un consensus entre plusieurs sources de financement, « sur des questions relevant ordinairement d'un Etat ».

Apparemment, cela n'a pas été facile. En attendant les interminables conciliabules remarqués à la fin des séances au niveau du « staff » du Haut-commissariat de l'OMVS, mais aussi entre les diverses sources de financement, une douzaine au total.

Malgré ces problèmes qui ne sont pas du tout insurmontables, l'espoir demeure, au niveau des responsables de l'Organisation, surtout du côté de M. Aw, qui nous confiait au sortir de la réunion de jeudi : « Je crois tellement à ce projet qu'aucune difficulté ne peut porter atteinte à mon optimisme. Je pense qu'on devrait y arriver ».

Il faut noter que si, pour l'ensemble du projet OMVS, le financement n'a pas encore été acquis entièrement, en revanche, celui du barrage de Diama a été mobilisé à presque 100 %, comme nous le confirmait un expert de l'Organisation; il ne reste plus qu'à trouver ce consensus entre les douze bailleurs de fonds, pour que les travaux puissent débiter immédiatement, selon le vœu des responsables de l'organisation régionale.

A toutes ces questions, le Haut-commissaire de l'OMVS, apportera ce matin des réponses, et indiquera, peut-être, la date du démarrage des travaux.

Abdallah FAYE

Séoul du 4/12/79

OMVS; pose de la lère pierre de Diama le 12 décembre en présence des chefs d'Etat des trois pays membres

Toutes les questions en suspens qui existaient encore entre l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal et ses bailleurs de fonds ont été, pour l'essentiel résolues. Sur le plan technique, les bailleurs ont accepté que l'endiguement à réaliser sur la rive droite soit compris dans les travaux. Il ne sera cependant pas réalisé tout de suite. En ce qui concerne Manantali, la hauteur convenue pour le barrage est désormais de 208 mètres et les équipements hydro-électriques vont être prévus mais ne seront réalisés que lorsque les besoins en énergie l'exigeront.

Sur le plan administratif, on s'est mis d'accord sur le cahier des charges. Enfin sur le plan financier, l'accord a pu se réaliser sur l'essentiel. La répartition des financements entre les deux barrages et entre les différents lots au sein d'un même barrage. Il reste seulement que tous les accords de financement ne sont pas encore signés, ce qui pose des problèmes de procédure.

Au point où l'on en est, l'OMVS peut donc annoncer qu'il ne subsiste plus de divergence de fond entre elle et ses financiers et que donc tout est prêt pour le passage à la phase des réalisations concrètes. Diama dont la première pierre sera posée le 12 décembre par les trois chefs d'Etat et de gouvernement commencera vraisemblablement à être construit dans le premier semestre de l'année prochaine.

Solud de 11/12/79

Nul doute que dans la mémoire collective des peuples maliens, mauritaniens et sénégalais, cette date du 12 décembre 1979 sera de celles qu'on oublie difficilement. De la volonté de trois chefs d'Etat, cette première pierre du barrage de Diama est la première illustration. Les autres ne tarderont pas à suivre. Les travaux de Diama commenceront vraisemblablement dès le premier semestre de l'année prochaine et Manantali, vers la fin de cette année 1980.

Face à l'importance des sommes nécessaires par l'ouvrage, aux limites naturelles de toute union d'Etat aux intérêts, aux préoccupations, aux manières de faire, différents, au scepticisme des bailleurs de fonds et à la relative indifférence des populations qui, bien naturellement, n'adhèrent que quand les choses se concrétisent véritablement, l'OMVS a donc gagné un pari. Un grand pari. Celui d'infléchir le cours d'un destin qui vouait à la malnutrition, à l'insécurité, à l'autarcie, aux rigueurs du désert, quelque deux millions de personnes. C'est un non retentissant opposé au désert.

C'est un peu la revanche de l'homme sur la nature. Dompnée, elle va servir son bien-être plutôt que d'être sa perte. Mais le pari gagné de l'OMVS, c'est sans doute, aussi un exemple de coopération. De trois Etats qui ont su taire leurs différences et de onze bailleurs de fonds qui ont accepté d'unir leurs efforts.

C'est enfin un exemple, une nouvelle approche des problèmes du développement qui est offert aux autres pays du Tiers-Monde à quelques variantes près, aux mêmes contraintes, aux mêmes difficultés.

Le pari gagné de



De conception, l'ouvrage principal est un barrage môle, en béton en période de crue pour assurer l'accouplement normal du fleuve et se ferme en période d'étiage pour empêcher la remontée de la langue sabbée et constituer le réservoir d'eau douce.

Diamana et Manantali: 2 barrages au désert

Aux confins du désert, entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire, le fleuve Sénégal. Il est long de 1 700 kilomètres de sa source à son embouchure, de l'Océan à l'océan. L'histoire de la pénétration coloniale est tout naturellement liée à cette unique voie naturelle de pénétration de l'Afrique par la côte occidentale au Nord du Bénin.

Le Sénégal, un fleuve ? Non, si l'on se réfère à ces fleuves majestueux, orgueilleux tel l'Amazone. Ici dans le Sahel avare d'eau, le fleuve n'est plus à certains moments, qu'une modeste rivière qu'on traverse en certains endroits, à sec. En d'autres moments, par contre, il n'a rien à envier aux autres.

Aux caprices de ce cours d'eau, est lié le destin du quart des populations des trois Etats qu'il baigne, c'est-à-dire 2 millions de personnes réparties sur 330 000 km² du bassin. L'eau du ciel tombant de moins en moins, ces agri-

culteurs qu'appauvrit à cela. Enfin, l'électricté qu'on peut tirer du fleuve sera l'autre enjeu d'un développement industriel pour le Sénégal oriental et le Mali. Les bases de la coopération sont donc là, bien concrètes, véritable ciment de l'unité.

Quinze ans d'études

Les principes posés, les objectifs dessinés, le plus gros reste à faire, déterminer les moyens à mettre en œuvre, la stratégie à adopter pour parvenir à cette fin si belle, si différente de la réalité présente, qu'on a du mal à se persuader que c'est bien possible et pas en cent ans, à la limite, moins que le temps d'une génération. Ce sont donc les études de faisabilité. Com-

me il faut commencer par la première étape de l'aménagement. Il s'agit de ciment, de matériaux divers de construction, de matériel de pompage, d'équipements d'ateliers d'entretien et de réparation, etc.

A ce premier noyau d'industries promotionnelles, s'ajoutent dans une seconde phase, des fabriques de matériel agricole et des agro-industries. Les industries lourdes interviendront dans la dernière phase après une campagne intensive et systématique d'études pour leur réalisation dans des délais raisonnables.

Dernier volet, les transports. Les régions orientales du Sénégal sont à 500 km de la mer, certaines régions de la Mauritanie, à plus de 1 000 km et le Mali, pays sans littoral, est dans sa plus grande partie, à plus de 1 500 km de tout port maritime. Les facilités de transport qu'offrira le voûte d'eau, l'abaissement notable des coûts, se-

Mamadou Amadou AW



Haut Commissaire

Un destin lié au projet

Sobre, voire même réservé, mais s'enflamme dès lors qu'il est question de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. Amadou Aw, le haut-commissaire de l'OMVS qui me rapporte le jour même ce son 15ème anniversaire est certainement le plus ardent défenseur d'un projet auquel il a été très tôt lié.

Cet ingénieur malien, l'ancien des Travaux publics, mais qui aura passé dans sa carrière plus de temps au Sénégal qu'en sa patrie d'origine, fait

Un cocktail de bailleurs

Compte tenu, tant des moyens réduits des Etats impliqués que des fonds importants nécessaires par le projet, le financement du programme de l'OMVS ne pouvait se faire que par l'appel à l'aide extérieure. Que ce soit des subventions non remboursables pour toutes les études par exemple, c'est-à-dire 45 millions de dollars américains, soit environ 10 milliards de frs CFA, ou alors des prêts aux conditions de l'aide au développement. L'importance des sommes nécessaires aux travaux d'infrastructure de base aggravé par la réticence des sources de financement à chérir pleinement à des projets non plus commercialisés, mais de développement, a beaucoup différé la mobilisation des fonds.

besoins en financement pour les deux barrages s'élevait à 600 millions de dollars.

Timides au départ du fait du manque d'enthousiasme des bailleurs de fonds pour les grands projets, les participations se sont accélérées à partir du voyage, en mars 1978, commun des trois chefs d'Etat, sillonnant le monde, convainquant les sceptiques, encourageant les timides. La tendresse née de ce voyage ne s'est pas arrêtée là. L'OMVS a pu, à ce jour, rassembler 500 millions de dollars, environ 110 milliards de frs CFA, par les contributions de onze sources de financement. Soit une somme qui représente 87% des besoins de financement ne tient compte que des engagements chiffrés. Des

culteurs et pasteurs dépendent de plus en plus des seules crues du fleuve qui leur permettent de se livrer à l'agriculture. Mais cela ne va guère bien loin. Malade de la grande sécheresse qui frappe depuis bientôt une quinzaine d'années le Sahel, le Sénégal est l'un des pays de ces grandes crues. Le feu du fleuve n'irrigue plus que l'eau du fleuve n'irrigue plus que l'eau de terres et les terres ne profitent plus que de l'eau pour remonter jusqu'à Dagna à 140 km. La navigation, autre fonction du fleuve, n'est guère possible en saison sèche, que sur une infime partie des cours.

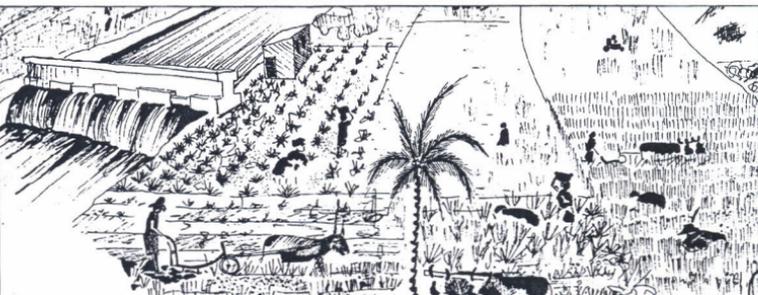
Nécessité

C'est compte tenu du peu qu'il offre de plaisir au monde que l'on a décidé que très tôt, la nécessité d'aménager le fleuve s'est imposée. Cependant, le conciliabule n'a jamais voulu le faire, même si on peut remonter à 1935, pour la date de la création de la Mission d'Aménagement du fleuve Sénégal. Ce n'est que récemment que les indépendances ont eu un véritable effet catalyseur au problème. Dès 1963, le Comité inter-États pour l'Aménagement du Bassin du fleuve Sénégal groupant la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal est créé. Un an plus tard, les principes de l'établissement d'un programme d'aménagement intégré sont arrêtés. En 1968, la vocation de l'organisme est étendue au-delà du bassin du fleuve. C'est la naissance de l'Organisation des États riverains du Fleuve Sénégal. Une conférence des chefs d'État est créée en son sein, illustrant la volonté de resserrement des liens politiques entre les quatre États. L'OERS n'aura pas fait long feu. À la fin du dixième séminaire guinéen, l'OMVS lui succède avec le Sénégal, le Mali et la Mauritanie. C'est la naissance d'un organisme inter-États pour l'aménagement du fleuve dont de fait bien infimes, même si on le veut y prend ses sources, de fabrication d'un programme.

La Guinée laisse à son OERS : c'est véritablement un bloc qui nait, constitué de trois États ayant à leur tête autant intéressés les unes que les autres, dans l'aménagement de la voie d'eau. Le fleuve aménagé, c'est d'abord le fleuve réhabilité et dont une transition de Kayes à l'embranchement garantie toute l'année. Pour le Mali, sans littoral, c'est une voie internationale débouchant sur l'Atlantique. Ce sera la fin d'un enclavement qui demeure rien de son progrès réalisés grâce à la coopération technique du Sénégal qui lui ouvre des ports et partage avec lui, le chemin de fer Dakar - Niger. Le Sénégal, qui grime de la Mauritanie, se maintient par sa jouir de villages de la navigabilité du fleuve. Le fleuve régularisé, ce serait aussi de plus grandes possibilités d'irrigation en Mauritanie désertique, comme le Sénégal qui le région Nord est l'une des plus désertiques aussi le Mali, dans une moindre mesure cependant, ne peu-

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN SAHÈL, 1960-1974. C'est à la fin des années 1960 que le développement agricole est le plus important. C'est fait, le fleuve aux confins du désert cessera d'être le dernier refuge de vie dans un environnement de plus en plus désertique. En 1957, il quitte la STAGD pour un portefeuille de ministères dans son pays. Il le restera pendant dix ans attendant ainsi les records de longévité chez lui.

Le fleuve Sénégal, lui s'est occupé très tôt. Ministre des Travaux publics de la Fédération du Mali, il était, en effet, l'autorité de tutelle de la Mission d'Aménagement du fleuve Sénégal. Mais, quand il rompt avec le portefeuille ministériel, c'est pour aller aux Nations-Unies comme conseiller. Il y est ensuite nommé secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Afrique. CEA. C'est de là qu'il est détaché auprès du président Senghor par l'ONU, pour aider à la reconstruction de l'OMVS, en 1975. C'est donc tout naturellement qu'en 1976, le dessein de l'organisme lui est confié. Et depuis 1976, invariablement, il a été au centre de cette grande bataille dont l'issue est en train de pointer.



Voilà comment notre collaborateur et caricaturiste B. Niang a intégré le futur vallée du Fleuve, après la mise en service du barrage de Diama.

Propriété indivise

Il n'existe pas en l'espèce de précédent pour un organisme regroupant plusieurs États. Plus qu'une co-propriété, il s'agit d'une propriété indivise. Aucun État ne pourra, par exemple, se prévaloir d'être propriétaire de telle ou telle partie du barrage, même si chacun possède, théoriquement le tiers des ouvrages. L'OMVS ne peut donc se concevoir qu'à trois. Aussi, les dispositions du traité de création excluent-elles quasiment toute possibilité de rupture. Il s'agit d'un engagement presque irrévocable.

Quand les premiers ouvrages seront assés sur terre, le pacte sera pour ainsi dire indissoluble. C'est un peu le rôle des castors. Quand des castors s'associent pour construire des maisons, une fois qu'ils ont commencé, ils n'ont pas le droit de se retirer avant que chacun n'ait sa maison.

Ainsi donc, l'un des premiers atouts de l'OMVS est cette "écou-

sié, cette obligation de rester uni au-delà des divergences qui peuvent surgir. Déjà, pour la mobilisation des fonds, il a fallu cette remarquable bousnée des trois chefs d'État en mars 1976, pour accélérer le processus. La caution de trois chefs d'État montrant par leur déplacement commun l'attachement à un projet à bien servir et lever le scepticisme et le manque d'enthousiasme des bailleurs de fonds.

Des bailleurs de fonds, qui du reste, ont été quelque peu déconcertés par les règles de cet organisme inédit, ils n'ont pas, en effet, l'habitude de prêter à des organismes. C'est plutôt à des États pris individuellement qu'ils prêtent. Dans le cas de l'OMVS, c'est par contre solidairement que les trois États empruntent. Il n'est pas possible de désigner dans un prêt pour le barrage de Diama, quelle part est au Sénégal, quelle autre au Mali. Comment faire une telle opération. Il leur a bien fallu se résoudre à ne pas faire catégoriquement le

L'érosion monétaire jouant le temps mis à trouver les fonds a aussi accru les besoins nécessaires. Surtout que les estimations avaient été faites en 1972 sur la base d'informations sommaires tirées de l'étude préliminaire de faisabilité. En tout état de cause, alors qu'il n'était question que d'un coût total de 180 millions de dollars, au début du second trimestre de 1978, c'est d'un total de 536 millions qu'il est question. À présent, pour les deux barrages, en tenant compte de possibles fluctuations du dollar qui ne cesse du reste, de baisser en valeur, et de la hausse des matériaux de construction, les

pour des questions de procédure juridique, les bailleurs de fonds à quelque 75 millions. C'est dire que le moment des incertitudes est à présent passé.

Les engagements annoncés, les bailleurs tenus à savoir concrètement à quel point les fonds allaient servir. Autrement, ils demandaient à être convaincus de la viabilité du projet, de sa rentabilité dans le futur, de son caractère définitif, de son coût, du tout le nouage du problème. S'il fut rapidement établi que le projet était à terme mené, il s'en fallut de peu pour que l'OMVS ait obtenu l'accord avec les sources de financement sur la manière de le mener. En effet, que représente dans un projet de développement la rentabilité ? Sur quels critères faut-il fonder ? C'est là la réurgence d'un vieux débat qui ne cesse d'opposer le tiers-monde à la Banque mondiale. L'exemple le plus frappant est celui du président Senghor et le Gabon tenait à construire et dont la Banque mondiale ne voulait pas, du fait que la fonction dévolue à cette voie ferrée pouvait être assurée par une simple route, bien que ce coûtait beaucoup moins.

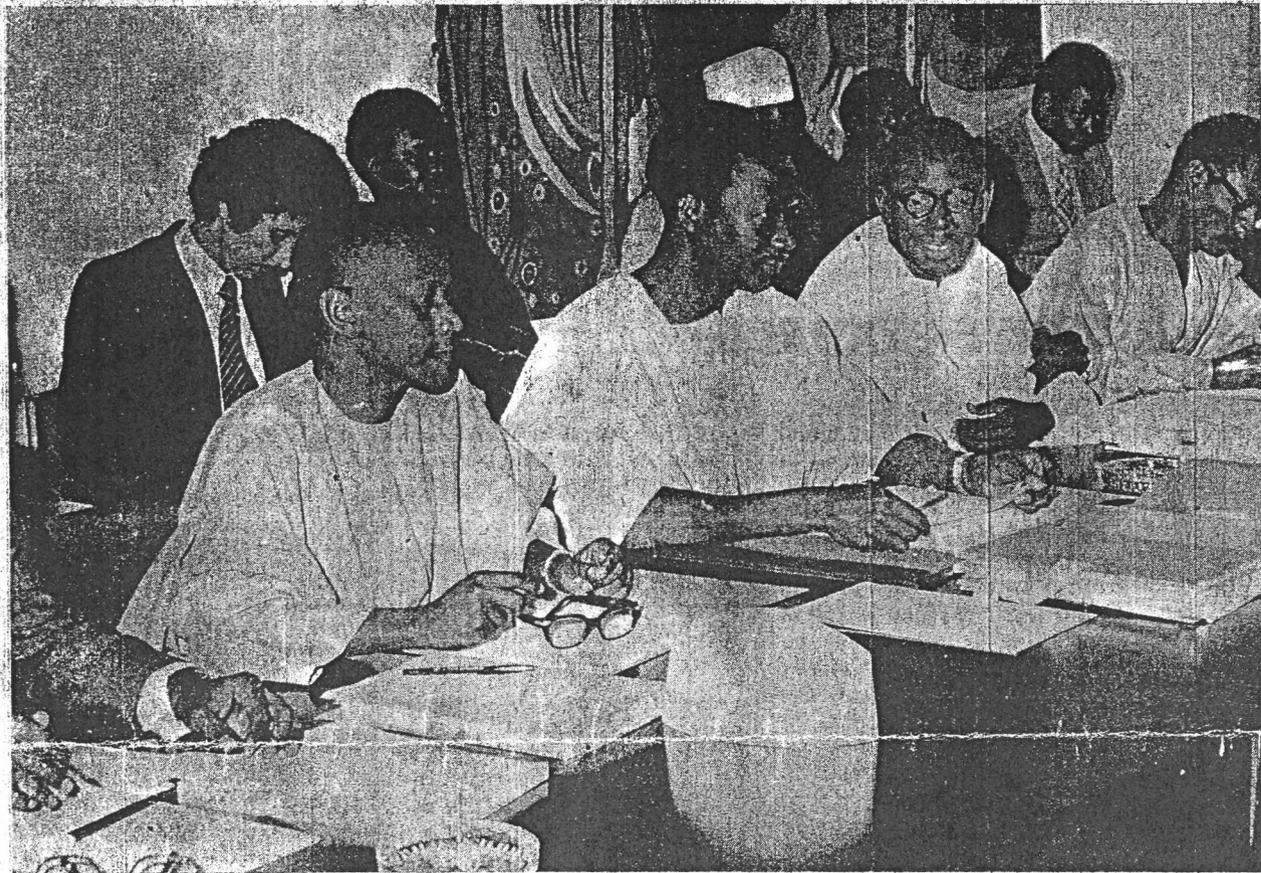
D'un point de vue strictement économique, cette position est, on ne peut plus valable. Mais on ne pouvait un paramètre qui avait son importance. Pour des raisons politiques, pour les besoins de l'unité nationale, le président Senghor avait besoin de cette voie ferrée. Toute la question est de savoir si dans le cadre du développement, il ne faut pas inclure ces données politiques.

Le problème s'est posé à peu près dans les mêmes termes pour l'OMVS. Les bailleurs de fonds furent nombreux à ne pas voir l'utilité de deux barrages, à remettre en question Diama. Le cours du fleuve régularisé, Diama perd en efficacité de son intérêt, sa mer ne remonte en effet que du fait de la faiblesse du débit en période d'hiver. Problème similaire pour l'endiguement sur la rive droite. Un tel projet n'est pas rentable.

Mais pour l'OMVS, il faut espérer qu'il s'agit d'une étape définitive dépassée. Il faut espérer que maintenant que les fonds sont en place, plus de questions ne se posent, car, qu'il ne sera plus jamais question de ces contingences. On peut être optimiste. Le temps en effet travaille pour l'OMVS. Plus il passera, plus il sera imposé à son pays et pas en matière de développement d'autres alternatives.

Soleil du 10/12/79

Les chefs d'Etat de l'OMVS à Saint-Louis



Le ministre malien Lamine Keïta ayant à sa droite M. Mamadou Amadou Aw, haut-commissaire de l'OMVS, lors de la séance du conseil des ministres, ouverte samedi à Dakar.

Le chef de l'Etat, en compagnie du Président Moussa Traoré du Mali et du Premier ministre mauritanien Ould Aidallah, quitte Dakar cet après-midi pour Saint-Louis où se tient demain la 6ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). Les trois hommes d'Etat procéderont mercredi à la pose de la première pierre du barrage de Diama.

La 12ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation s'est tenue le week-end dernier à Dakar. Elle avait entre autres préoccupations l'élaboration du budget 1980 de l'OMVS et de celle de l'ordre du jour du sommet des chefs d'Etat.

Sommet de l'OMVS aujourd'hui Saint-Louis

*Avec Traoré, Senghor
et Ould Haïdallah*

Saint-Louis a fêté hier, sa renaissance, les trois chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal qui tient son sixième sommet ce matin même dans la capitale du Nord.

Le président Senghor, premier arrivé, a ensuite accueilli son homologue malien Moussa Traoré et le Premier ministre mauritanien, Mohamed Khouma Ould Haïdallah, président en exercice de l'OMVS.

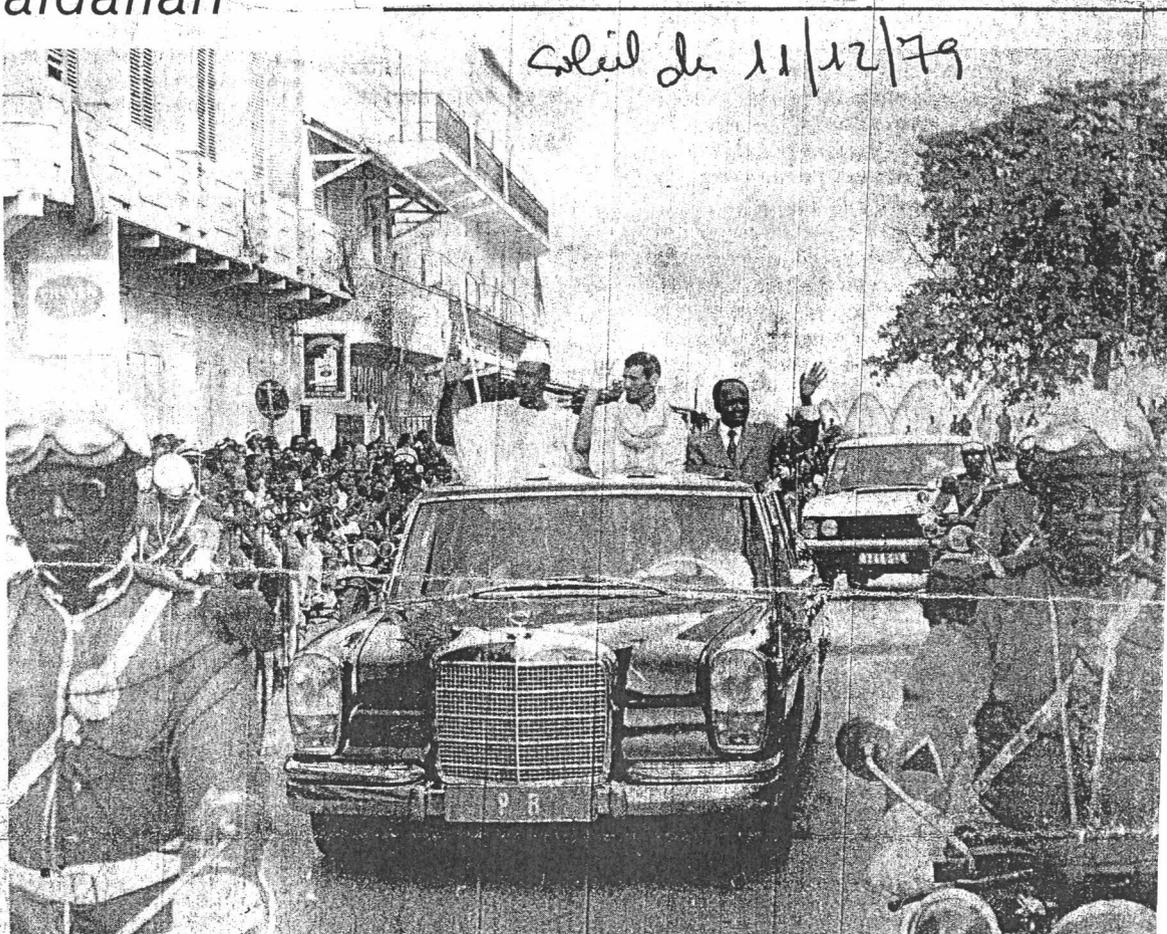
Puis, les trois hommes d'Etat ont pris place à bord de leur voiture officielle pour recevoir sur toute la longueur du parcours séparant l'aéroport du centre-ville, l'hommage des saint-louisiens.

L'événement que constitue cette rencontre au sommet est la mesure des espoirs que suscité cette Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. C'est aussi le symbole vivant d'une ville qui, après avoir vécu ses heures de gloire, et sombré dans la décadence, vit sa renaissance.

«Saint-Louis-OMVS, un seul espoir», cette expression, toute de simplicité et inscrite sur l'une des dizaines de banderoles brandies sur la place Faidherbe chargée d'histoire, exprime, dans toute sa simplicité, la joie des Saint-Louisiens.

Le président en exercice de l'OMVS, le lieutenant-colonel Mohamed Khouma Ould Haïdallah, a, en réponse à l'allocution du maire de Saint-Louis, M. André Guillaibert, traduit le sentiment de ses pairs devant «cet accueil sympathique, d'autant plus ressenti qu'il est sincère et spontané».

(Voir p. 3)



Moussa Traoré, Ould Haïdallah et Senghor répondant aux ovations de la foule saint-louisiennne.

EN 9, NOTRE
PAGE SPECIALE
SUR L'OMVS

SAINT-LOUIS FÊTE SA RENAISSANCE

Le sommet de l'OMVS s'ouvre ce matin

«Saint-Louis - OMVS : notre espoir». Sur cette banderolle, toute simple, juste en face de la tribune où les trois chefs d'Etat et de gouvernement ont pris place, c'est dans toute sa nudité, sa spontanéité, le sentiment que les Saint-Louisiens ont cherché à traduire dans l'accueil réservé à Moussa Traoré du Mali, Mohamed Khouna Ould Haïdallah de la Mauritanie et Léopold Sédar Senghor. L'un après l'autre, ils étaient arrivés à partir de 15H 30. Le président Senghor d'abord, accueilli par le maire de St-Louis, le gouverneur et diverses personnalités administratives et coutumières de la capitale du Fleuve. Le chef de l'Etat a ensuite accueilli son homologue malien et enfin le Premier ministre mauritanien et président en exercice de l'Organisation.

C'est à trois qu'ils prennent place à bord de la voiture officielle pour recevoir sur plusieurs kilomètres, l'hommage des Saint-Louisiens, massés le long du parcours. Place Faidherbe, c'est, comme d'habitude, l'apothéose. L'histoire pour cette place semble toujours se répéter surtout que l'événement qui réunit dans la capitale du Fleuve, trois chefs d'Etat et de gouvernement, pèsera d'un poids déterminant

dans l'avenir certes de tout notre pays, au même titre que de celui de la Mauritanie et du Mali, mais certainement de manière décisive dans celui de cette région dont le sort y est désormais lié. Cet événement qui réunit à St-Louis Moussa Traoré, Ould Haïdallah et Léopold Sédar Senghor, c'est un peu la revanche de Saint-Louis, cette ville dont la perte

Diama, à une vingtaine de kilomètres seulement de là.

En accueillant ces événements, St-Louis est déjà en train de retrouver son lustre en attendant de jouer un rôle de premier plan pour les trois pays qui ont uni leur destin au sein de l'OMVS. Dans son discours de bienvenue, le maire de la commune André Guilla-

Fleuve et la construction de barrages.

M. Guillabert, en saluant trois chefs d'Etat et de gouvernement, a parlé des liens séculaires qui unissent sur les rives du fleuve Sénégal, ces trois pays.

Dans sa réponse, le président en exercice de l'OMVS, le lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haïdallah a traduit le sentiment de ses pairs, devant cet accueil sympathique d'autant plus ressenti qu'il est sincère et spontané. Puis il a exprimé le sentiment des Mauritanien pour cette ville qui fut leur capitale et qui demeure un vivant trait d'union entre les peuples et un heureux exemple de coopération et de solidarité africaine. Aussi, ne cacherons-nous jamais notre satisfaction de la voir renaître et devenir la plaque tournante de cette coopération dans le cadre de l'OMVS, a encore dit le Premier ministre mauritanien.

Dans la soirée, un dîner intime a réuni les trois chefs d'Etat et de gouvernement. Ce matin, la conférence au sommet des chefs d'Etats de l'Organisation s'ouvre à 10 heures. La clôture des travaux est prévue à 16 heures.

● De notre envoyé spécial Chérif Elvalide Sèye

de vitesse s'est amorcée depuis 1914, avec la défaite de Théodore Carpot, le Saint-Louisien face à Blaise Diagne, le Goréen aux élections pour le siège de député à l'Assemblée nationale française.

Cette perte de vitesse se précise davantage avec les transferts de la capitale de l'Afrique occidentale française puis du Sénégal à Dakar. Depuis, St-Louis, en dépit des efforts, n'a amorcé qu'une timide renaissance. C'est pourquoi, il faut certainement voir plus qu'un symbole, le signe précurseur de la véritable renaissance de St-Louis, à travers le sommet de l'OMVS qui s'y tient ce matin et aussi la cérémonie de pose de la première pierre du barrage de

bert n'a pas perdu de vue cet important aspect de la visite. Il a ainsi exprimé la fierté, l'espoir bien sûr, mais aussi la joie et la gratitude des populations du Fleuve. Il a aussi énuméré les multiples avantages que vaudront le barrage anti-sel de Diama qui permettra aussi l'irrigation de 40.000 à 70.000 ha de terres, sécurisant et augmentant ainsi les revenus des paysans, aujourd'hui encore liés aux aléas des crues et des pluies. L'avantage, non moins important pour cette ville de St-Louis où la pression de l'eau est si faible à certains moments de la journée, qu'il y devient difficile de s'approvisionner en eau est l'amélioration certaine de la fourniture en eau avec l'aménagement du

50/10/1

4/12/79

LE PARI

X

Seize ans ! Il a fallu seize ans pour que l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal puisse enfin se prévaloir, aux yeux de l'opinion d'une première réalisation concrète. Le 12 décembre en effet, sera posée la première pierre du barrage de Diama. Pour en marquer l'importance, les

de douze bailleurs de fonds, aux préoccupations, aux méthodes de travail, fort différentes.

En ce qui concerne la première difficulté, il n'est que de savoir qu'en l'espace de cinq ans les coûts des travaux ont été multipliés par cinq pour se rendre compte des problèmes qui

CHERIF ELVALIDE SEYE

trois chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation y assisteront tous.

Long et parfois difficile, a été le chemin qui a mené, du Comité inter-Etats pour l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal à l'OMVS. Des quatre Etats qui fondèrent l'Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal, il ne resta bientôt en 1972, cinq ans après sa création, que trois, la République de Guinée s'étant retirée.

Mais le plus difficile a certainement été, d'une part, de planifier le plus rigoureusement possible l'imprévisible évolution du contexte financier international, d'autre part, de trouver un langage suffisamment cohérent pour emporter l'adhésion de pas moins

sont ainsi soulevés. En effet, le temps qui était mis pour trouver les fonds indispensables accroissait du même coup les besoins de financement. Ainsi donc, chaque fois que l'objectif était frôlé, il se dérobait tout aussitôt et c'était l'éternel recommencement, un vrai travail de Sisyphe, toujours entrepris jamais complètement achevé. En réussissant à disposer à présent en engagements chiffrés 87% des 600 millions de besoins de financement que nécessitent les deux barrages et sans compter les promesses non chiffrées qui n'en sont pas moins acquises, l'OMVS a gagné là, un grand pari.

● Suite page 3

LE PARI

(suite de la page 1)

Mettre d'accord les bailleurs de fonds n'a pas aussi été une mince affaire. Si les Européens ont pu suivre pas à pas l'évolution des projets, il n'en a pas été de même pour les bailleurs de fonds arabes, les plus importants cependant en volume, environ 49% contre 38% pour les Européens. C'est alors qu'on en était à la dernière phase des opérations que les sources de

financement arabes ont exigé d'avoir un droit de regard sur tout le projet. Il a fallu de ce fait, presque tout reprendre et les points sur lesquels l'OMVS s'était mise d'accord avec les sources européennes ont dû être passés au crible par les bailleurs arabes. A présent que ces bailleurs de fonds ont obtenu à leur tour toutes les garanties qu'ils jugeaient indispensables, on se heurte encore à la di-

versité des procédures d'accès aux fonds. C'est à présent le seul point qui impose une certaine prudence quant à la date du démarrage effectif des travaux de Diama.

Enfin, non moindre difficulté, il a fallu, face à des bailleurs de fonds ne tenant compte que des seuls éléments techniques, faire prévaloir des points de vue accordant une large place à des considérations politiques non moins importantes car ce sont elles en définitive, qui cimentent au-delà des intérêts communs, le bloc de l'OMVS. Qu'on l'ait réussi en ce qui concerne l'endiguement sur la rive droite est rassurant à cet égard. Et l'on est fondé à croire que l'OMVS a franchi le cap des grandes incertitudes qui alimentaient l'incrédulité des sceptiques.

Chérif Elvalide SEYE

Les travaux du barrage de Diama débutent en novembre

Au cours de la réunion tenue par les représentants de la communauté internationale, sous la présidence du représentant-résident du PNUD, et en présence du commissaire à l'Aide alimentaire, il avait été annoncé que 109.226 tonnes de céréales avaient été à ce jour distribuées, ce qui aurait dû représenter alors 90% du déficit alimentaire enregistré au Sénégal à l'issue de la campagne agricole 1980-1981. C'était le 17 juillet dernier. Et depuis, de nouveaux éléments ont été pris en compte dans cette évaluation, ce qui a permis, à M. Bertin Borna, le représentant-résident du PNUD, au cours d'un entretien avec la presse, samedi matin, de faire le point de la situation.

De cet entretien, il ressort que suivant les engagements pris par la communauté internationale (gouvernements et organismes internationaux), les promesses de céréales s'élevaient aujourd'hui 76.482 tonnes, soit 55,4% de l'aide alimentaire d'urgence nécessaire pour combler le déficit vivrier. Pour ce qui est du total reçu effectivement, il se chiffre à 47.293 tonnes (61,9% des promesses de céréales).

Quant à la distribution proprement dite, elle porte sur 85.219 tonnes. Dans ce montant, il faut considérer les 43.595 t en provenance de l'effort international, dans son ensemble, et les 41.624 t venant des prélèvements au titre de la solidarité nationale. A ce jour, d'autre part, la quantité

de riz reçue de l'aide extérieure se chiffre à 5.000 t.

Performance

« Cette année, le gouvernement sénégalais a fait un gros effort au titre de la solidarité nationale, nous dit M. Bertin Borna. Du côté de la communauté internationale, également l'appel a été mieux entendu que l'année passée. Si bien que ces deux efforts conjugués vont permettre, en fin de campagne, de rassembler un total de 118.106 tonnes de céréales, soit 85,6% du déficit global estimé, par la mission FAO-PAM multidonateur qui avait visité toutes les régions, à 138.000 t. C'est là une performance qu'il faut souligner ».

Ces résultats, selon le représentant-résident du PNUD, sont le fruit de la qualité de la coopération qui s'est instaurée entre les autorités sénégalaises et la communauté internationale. Il y a eu des actions sur place menées par le gouvernement. A l'extérieur aussi, les ambassadeurs du Sénégal ont agi directement auprès des gouvernements des autres pays dans ce sens. De plus, le Sénégal est, de tous les pays soudano-sahéliens, celui où il y a une concertation permanente entre les services nationaux et la communauté internationale. On évalue mieux, de la sorte, les campagnes, du début jusqu'à la fin.

La population sénégalaise a

elle aussi répondu à l'appel du gouvernement en faveur du monde paysan. Les pays qui ont apporté une aide à cette campagne de solidarité sont, en dehors du gouvernement sénégalais, la France, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la République fédérale allemande, la Belgique et l'Espagne. Quant aux organismes donateurs, il s'agit de la CEE, du PAM, et de l'US-AID. Cet examen de la situation au Sénégal sur le plan des besoins en produits vivriers fait entrevoir plus que jamais la nécessité de l'autosuffisance alimentaire. L'OMVS suscite un grand espoir dans ce sens.

En abordant ce point, M. Borna souligne tout d'abord que le haut-commissaire de l'OMVS est le mieux placé pour donner des informations autorisées. Mais, ajoute-t-il, « étant donné le rôle de catalyseur que le PNUD joue depuis la phase initiale du projet, il m'est permis d'en parler. Ce rôle il le joue dans la mise en valeur de tous les bassins fluviaux en Afrique (pour l'OMVS, la Kagera, le Niger, etc.). Il provoque les tables-rondes et les réunions de bailleurs de fonds, il intervient pour le pré-financement, etc. Nous pensons que l'avenir de l'Afrique, pour ce qui est du problème alimentaire ou du potentiel économique, repose en grande partie sur la mise en valeur des bassins fluviaux ».

Diama et Manantali

En faisant le point sur ce projet de l'OMVS, M. Borna se fonde d'abord sur les résultats de la 11^e session du Comité consultatif de cette organisation, du 21 au 23 juillet, qui lui paraissent très positifs. L'ordre du jour portait sur l'examen définitif des projets de contrats des ingénieurs-conseils pour les barrages de Diama et de Manantali. Ensuite, l'examen du projet de marchés des travaux du barrage de Diama.

« Sur ces deux points, indique-t-il, nous avons abouti à un accord parfait et les documents qui ont été soumis au Conseil consultatif ont fait l'objet d'un examen attentif au niveau des deux commissions

de travail que j'ai présidées, et dont les résolutions ont été adoptées par la plénière. A l'heure actuelle, nous avons pratiquement couvert les 100% du taux de financement puisque nous sommes à 99,77%. Ce taux dépasse largement le seuil qui avait été fixé par les bailleurs de fonds comme condition préalable au démarrage des travaux de Diama et au lancement des appels d'offre pour Manantali. Celui-ci était de 85% ».

La dernière réunion du Conseil consultatif de l'OMVS a en même temps permis d'étudier tous les cahiers de charges. Des recommandations ont été faites afin que les travaux démarrent en novembre prochain au niveau de Diama, selon le calendrier qui avait été établi. Ceux de Manantali devront suivre en 1982. Sauf accident, donc, les échéances fixées seront scrupuleusement respectées. Elles avaient été du reste, approuvées par les financiers.

Depuis la naissance de ce projet de l'OMVS, des questions ont été soulevées quant à sa rentabilité, ses dimensions, etc. M. Borna : « Je dois dire avec force que l'ensemble du projet de l'OMVS - construction des ouvrages d'infrastructures, exploitations, etc - est une œuvre de longue haleine. C'est un problème de générations. C'est une entreprise forcément coûteuse puisque les infrastructures et les travaux d'accompagnement nous en sommes déjà à 829 millions de dollars US. Il faut préciser qu'elle devra bénéficier aux générations futures. Et c'est une erreur que d'évaluer l'OMVS en se fondant sur les taux habituels de rentabilité, en utilisant les schémas classiques de rentabilité ».

Le représentant-résident du PNUD se demande alors si la Tennessee Valley Authority (aux USA) aurait vu le jour si les gouvernements du XIX^e siècle avaient seulement tenu compte de leurs propres intérêts et s'ils n'avaient pas réalisé cette entreprise. D'autre part, il rappelle les trois volets qui constituent le projet de l'OMVS. D'abord l'agriculture avec irrigation, l'expérience a montré que même la Casamance n'est pas à l'abri de la sécheresse. Les Sahéliens ne doivent pas se croiser les bras et attendre la pluie, ce qui ris-

querait de les condamner éternellement à tendre la main. D'autre part, il y a le volet de la navigabilité du fleuve Sénégal qui sera résolu. Enfin, il y a la production d'électricité, avec combinaison des projets de l'OMVS et de l'OMVG. Toute la sous-région serait concernée : on couvrirait les besoins des deux Guinées.

Des dangers, M. Borna ne nie pas qu'il en existe. Notamment pour ce qui est de la pollution, de l'apparition de maladies comme la bilharziose, le déplacement de populations. Mais « tout cela est lié à la mise en valeur d'un bassin fluvial. C'est un problème commun à tous les projets du genre, l'essentiel c'est de prévoir ces risques et de ne pas se laisser prendre au dépourvu. En réalité, tous ceux qui critiquent l'OMVS, le font sans en connaître le dossier ».

Celui-ci comprend ainsi un fonds réservé pour les travaux d'accompagnement. Il y a également l'étude socio-économique préparée par les Nations-Unies et qui analyse tous les aspects de la question. L'US-AID a de son côté étudié les problèmes liés à l'environnement. En outre, dans la répartition des fonds, on a prévu un chapitre concernant le recasement des populations, le déboisement, la sauvegarde de l'environnement, etc. « Tous ces aspects négatifs n'ont pas été négligés. Il s'agit d'en atténuer les effets. Or les détracteurs de l'OMVS s'évertuent à ne retenir que ces côtés négatifs sans examiner le projet d'une manière globale ».

Pour M. Borna, il faut en conclusion retenir que l'OMVS est une œuvre qui intéresse plusieurs générations. Les aspects positifs l'emportent de loin sur les négatifs. Les travaux démarrent bien en novembre, c'est-à-dire un an après la réunion des bailleurs de fonds (à cette date, le taux de financement était de 77%, soit 700 millions de dollars). Les bailleurs de fonds sont l'Arabie Saoudite, le Koweït, la BAD, Abu Dhabi, la RFA, la France, l'Italie, l'Iran, le Canada, l'Irak, le FED, la BID, l'US-AID et le PNUD.

LA SAED A L'HEURE DE L'APRES- BARRAGES



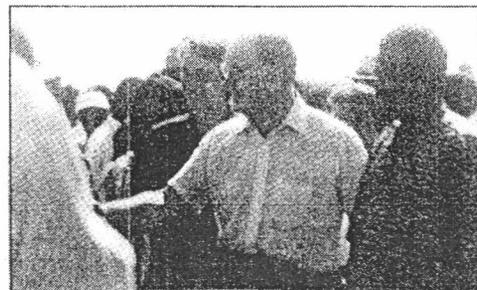
Une exploitation encadrée par la SAED. Des espoirs certains d'une bonne récolte.



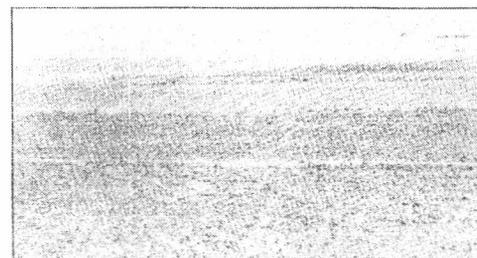
Le PDG Sidy Mactar Keita : «Nous sommes prêts pour l'après-barrages».



Le patron de la SAED explique à des bailleurs fonds les perspectives de sa société.



Société d'avenir, la SAED intéresse plusieurs investisseurs.



Le delta promet beaucoup avec l'aménagement de ses terres.

La SAED, créée par la loi n° 65-001 du 20 janvier 1965 a aujourd'hui une histoire dont la première étape capitale a été franchie en 1981, année qui a vu naître une Société de Développement rural dotée d'une souplesse de gestion compatible avec les objectifs qui lui sont assignés.

Depuis lors, elle est liée à l'Etat par des «Lettres de Mission» triennales qui précisent les obligations mutuelles.

La première est venue à échéance le 30 juin 1984, la seconde Lettre de Mission le 30 juin 1987, la troisième qui couvrait la période 1987-1990 a été caractérisée par le désengagement de la SAED des activités directement liées à la production au profit du secteur privé, pour se consacrer aux missions pérennes de Service public (planification, conception, études, formations, recherche-développement, police et gestion des eaux, entretien des infrastructures hydrauliques et suivi-évaluation).

La «4ème Lettre de Mission» en cours confirme ce rôle à juste titre.

En effet, la vallée du fleuve Sénégal a un rôle primordial à jouer dans le développement économique et social du Sénégal, compte tenu de son potentiel irrigable énorme (240.000 ha en rive gauche), ce qui justifie les investissements qui y sont réalisés (Barrage de Diama, Barrage de Manantali, Digue Rive Gauche, Projets intégrés d'Aménagement hydro-agricoles) et la dynamique récente de développement illustrée par l'implantation massive d'aménagements privés.

La quatrième Lettre de Mission de la SAED

Pour mener à bien sa mission qui s'inscrit dans le double cadre de l'après-barrages et de la Nouvelle politique agricole, la SAED a circonscrit, durant sa 4e Lettre de Mission, ses programmes autour de :

- La coordination du Développement rural intégré, axée sur le contrôle des études relatives aux Aménagements hydro-agricoles (A.H.A.) et à leur mise en valeur, la coordination technique des projets, la collecte et le traitement d'informations techniques et économiques sur la zone, la recherche et la mise en œuvre de financements nécessaires à la réalisation de ces activités ;

- La gestion de l'eau : par la participation à la gestion globale des eaux du fleuve dans le cadre de

l'OMVS, la gestion directe des grands axes hydrauliques et la gestion de l'eau dans les aménagements non encore transférés ;

- L'appui-conseil aux organisations paysannes dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'entretien des aménagements, de la gestion technico-économique des exploitations ;

- La maîtrise d'œuvre des aménagements par le pilotage des études et le contrôle des travaux et de l'occupation de l'espace rural.

Les acquis de la SAED

- Les rendements satisfaisants : Paddy : 5T/ha en moyenne par campagne avec des pointes de 7 à 9T/ha ;

- Tomate : 25T/ha en moyenne avec des pointes de 40 T/ha ;

- Mais/Sorgho : 2,5 à 3 T/ha ;

- Les productions principales atteignent aujourd'hui des niveaux élevés : Paddy : 170 000 T/an, tomate : 85 000 T/an.

- L'augmentation et l'amélioration de la conception des A.H.A. : 35 000 ha en maîtrise complète de l'eau, réalisés à ce jour par la puissance publique ;

- La mise en œuvre de nombreux projets de développement intégré ;

- Le suivi de la mise en valeur : constitution d'une banque de données sur les A.H.A. et la mise en valeur, cartographie des aménagements ;

- L'organisation, la formation, l'appui-conseil aux organisations paysannes et la promotion de l'initiative privée.

Les perspectives

L'Etat du Sénégal a doté en 1991 la vallée d'un Plan directeur de Développement intégré, le Plan directeur Rive Gauche (PDRG), dont les moyens pour sa réalisation sont en voie de négociation avec les principaux bailleurs de fonds du pays.

Le Plan directeur Rive Gauche (PDRG) vise trois grandes finalités : assurer l'autosuffisance alimentaire de la vallée, contribuer à l'autosuffisance et la sécurité alimentaire du pays, améliorer globalement les conditions de vie des populations rurales de la vallée.

Pour cela il dégage des orientations stratégiques intégrant l'écologie, l'économie et le social :

- élaboration d'un Plan d'occupation et d'affectation des sols ;
- clarification de la question foncière (quel statut juridique aux terres de la vallée ?)

- la protection de l'environnement ;
- programmation concertée et contractuelle des aménagements futurs ;

- pas d'aménagement sans étude d'impact ;

- priorité aux productions vivrières mais aussi aux produits de l'élevage et de la pêche. Quant aux cultures industrielles, rechercher la compétitivité ;

- intégration verticale des filières agricoles ;

- facilité de recours au crédit et crédit adapté pour l'équipement ;
- une haute autorité pour la Rive gauche.

Un rapprochement entre la 4e Lettre de Mission et la phase 1 du P.D.R.G. dégage quelques similitudes dans les programmes. En effet, indépendamment des missions pérennes :

- la SAED met l'accent pour les trois prochaines années sur la réhabilitation des aménagements en vue de leurs transferts ;

- sa restructuration prochaine se traduira par l'amélioration de l'administration et de la gestion des Ressources humaines ;

- le CNAPT sera érigé en une structure autonome de formation capable de satisfaire en particulier les besoins en formation du personnel SAED, des organisations de producteurs et des entreprises agricoles et para agricoles...

La SAED pour le pilotage du Développement rural intégré dans la vallée.

La SAED maîtrise assez bien les enjeux du P.D.R.G. pour avoir contribué à la réalisation de l'Etude. Elle a par ailleurs capitalisé une longue expérience (plus d'un quart de siècle de présence) dans les domaines de la planification et de la conception des études d'aménagements, de l'encadrement et de la mise en valeur ainsi que dans la mise en œuvre de Projets de Développement rural intégré.

Ses cadres dont la compétence est hautement appréciée ont collaboré avec bon nombre d'experts nationaux comme internationaux.

Toutes ces raisons font que la S.A.E.D. peut aujourd'hui relever très valablement le défi du pilotage du PDRG.

Le PDRG ne dit d'ailleurs pas autre chose quand il précise que «la SAED est la seule structure existante dans l'immédiat et investie du même type de mission».